



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 22 juin 2023, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON PROVISOIRE POUR LE RESTAURANT
SCOLAIRE DE L'ECOLE DE CONCHES : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET
DE FINANCEMENT (CHF 2'770'000.- TTC)**

Conformément 30, al. 1, let. e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les préavis favorables émis par les commissions Petite enfance, Jeunesse & Ecoles, Bâtiments & Infrastructures, ainsi que Finances & Contrôle de gestion, lors de leur séance élargie du 26 avril 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **16 voix pour et 3 voix contre**,

1. De réaliser les travaux de construction d'un pavillon provisoire pour accueillir le restaurant scolaire de l'école de Conches.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'770'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements puis porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 2'770'000.- TTC au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'770'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. De s'engager à débarrasser le terrain de football de toute construction dès la fin des travaux d'agrandissement de l'école de Conches estimée à 2030.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 11 septembre 2023.

Chêne-Bougeries, le 30 juin 2023

Marc WUARIN
Président du Conseil municipal